



Une présidente pour la SVM



12^e Journée SVM et JVD, jeudi 6 septembre



Portrait du Dr Paschoud

courrier

du médecin vaudois

Les médecins
en cliniques privées à
la croisée des chemins

Facturer par Internet: **Sans papiers, connexion instantanée**

Votre gestion sur la «toile»

Tout ce dont vous avez besoin se trouve sur la «toile». Totalement indépendant du lieu et de l'heure, vous avez accès à toutes les fonctions nécessaires à la bonne gestion de votre cabinet médical. Ceci sans vous préoccuper des mises à jour tarifaires ou autres, de la sauvegarde de vos données et à des conditions défiant toute concurrence. La Caisse des Médecins l'a mis au point pour vous.

Conseils + services + logiciels = Caisse des Médecins



CAISSE DES MÉDECINS
Société coopérative · Agence Vaud
Chemin de Cloalet 4 · 1023 Crissier
Tél. 021 631 35 60 · Fax 021 631 35 69
www.caisse-des-medecins.ch
vaud@caisse-des-medecins.ch

édito



Dr Adrien Tempia



Dr Christian Gygi

Dossier 5

Dans ce *Dossier*, nous traitons du partenariat entre cliniques privées et hôpitaux en donnant la parole à un directeur de clinique qui décrit ce qui compose, selon lui, les bases de la qualité et au vice-doyen de la Faculté de médecine et de biologie, en charge de l'enseignement qui parle du rôle de l'Université dans ce domaine. Un médecin tessinois qui connaît bien les deux systèmes témoigne et le chef du DSAS vaudois répond à nos questions.

SVM Express 17

Enquête cybernante auprès des médecins vaudois.

Portrait de membre 20

La carrure imposante du Dr Nicolas Paschoud contraste avec sa manière discrète de s'exprimer, d'ailleurs avec un humour un peu décalé et un goût évident pour les images insolites. Le peintre qu'il aurait pu devenir n'est pas très loin chez cet oncologue, fraîchement retraité, chez qui on sent une qualité d'écoute naturelle que sa pratique de médecin a sûrement aussi développée.

Collaborer n'est pas se défroquer

Pour les médecins indépendants exerçant dans les cliniques, 2012 restera dans les mémoires: introduction des DRG, négociations des contrats de prestations, édition unilatérale par le SSP de listes restrictives de prestations limitant leur activité en sont les premiers chocs.

En voulant favoriser l'économicité et la rationalisation, le législateur fédéral a donné du pouvoir aux exécutifs cantonaux. Les restructurations des hôpitaux publics n'ont pas tardé avec, comme effet collatéral, de confronter les partenaires privés à de nouvelles réalités. Les médecins indépendants travaillant en clinique, restés de gré ou de force à l'écart des réformes, en font les frais. En effet, les cardiologues perdent l'autorisation de traiter des pathologies qu'ils connaissent bien, la prestation n'étant disponible qu'au CHUV; les chirurgiens viscéraux n'ont plus le droit de pratiquer les opérations lourdes alors qu'ils sont formés pour cela et que toutes les compétences pour la prise en charge sont disponibles dans leur établissement. Pire encore, des patients au bénéfice d'une couverture privée se sont vu refuser leur prise en charge en clinique par leur assureur. Ces derniers invoquent l'absence de la subvention cantonale.

Le partenariat public-privé dont le premier avantage est de réunir les intervenants autour de la table permet une discussion pour obtenir un consensus efficace dans notre pays. Certains ponts de collaboration existent déjà, comme le partenariat en chirurgie robotisée et celui pour la lithotripsie. On peut aussi s'ouvrir à la formation en clinique, ou interagir avec des collègues des hôpitaux publics et créer des équipes de spécialistes multisites, ou instaurer des équipes de recherche public-privé, ce qui ouvrirait à la recherche le monde de l'extrahospitalier. Ces partenariats sont aussi utiles en cas de litige. Il faudra alors être capable de démontrer logiquement que les prestations fournies dans les cliniques sont de qualité et que les principes d'économicité sont respectés. La réciprocité doit être assurée. Les solutions existent et le premier bénéficiaire sera le patient.

Il est temps que les médecins indépendants s'unissent et énoncent les conditions de travail qu'ils estiment justes. Ainsi, ils pourront participer à l'élaboration du paysage sanitaire de demain. Collaborer n'est pas se défroquer. Si vanité et ambition ne sont pas de la partie, le système de santé ne peut qu'en sortir renforcé. Aux législateurs de séparer le bon grain de l'ivraie, de ne pas favoriser l'un pour refuser l'autre et ne pas laisser s'entretuer les frères de la médecine, à l'image d'Abel et Caïn.



Vingt ans d'expérience à votre service
pour l'installation de votre cabinet médical

FISCA finance sa
Case postale 1153
1260 Nyon 1

FINMA N° 24136

ASSURANCES

Tél. 058 911 08 00
www.fiscafinance.ch
info@fiscafinance.ch

Atrium *Equipement médical* Informatique *Concept*

Conseils - Vente - Services - Contrôles

Actuellement en action

L'électrocardiographe CP 50 Plus de **WelchAllyn** est un véritable outil de diagnostic informatisé:

- mémorise les ECG
- imprimante externe laser via USB
- imprimante interne thermique
- export sur PC via Ethernet, mini-USB
- écran couleur tactile



Nom.....
Prénom.....
Rue.....
Code postal, ville.....
E-mail.....

Brochure et prix promotionnel d'introduction disponibles sur demande à

AC Atrium Concept SA

chemin L'Arzillier 31 • 1302 Vufflens-la-Ville
tél. 021 784 16 74 • fax 021 784 16 06
e-mail: sales@atriumconcept.ch ou info@atriumconcept.ch
www.atriumconcept.ch (page: nouveauté)

Clinique chirurgicale et Permanence de Longeraie

S.O.S. MAIN

- Centre de traumatologie et de chirurgie réparatrice de la main et des extrémités
- Chirurgie reconstructive des nerfs périphériques et du plexus brachial
- Microchirurgie
- Chirurgie orthopédique
- Chirurgie plastique et reconstructive
- Chirurgie esthétique
- Physiothérapie et rééducation fonctionnelle
- Ergothérapie
- Urgences jour et nuit



Pierre-André Repond

Les changements qu'on voyait se dessiner à bas bruit depuis un certain temps déjà dans le secteur des cliniques privées sont en train de s'accélérer sur plusieurs fronts en même temps.

Faire émerger la logique médicale

Les changements qu'on voyait se dessiner à bas bruit depuis un certain temps déjà dans le secteur des cliniques privées sont en train de s'accélérer sur plusieurs fronts en même temps.

Les nouvelles règles du financement hospitalier ont sans doute servi de déclencheur. Les nouvelles stratégies de croissance et de développement des groupes privés qui pilotent ces infrastructures, c'est-à-dire l'outil de travail de nombreux médecins, sont en passe de s'adapter à cette nouvelle donne. Les assureurs privés aussi.

Il reste cependant beaucoup à faire pour que les médecins concernés, et avec eux les patients, ne fassent pas les frais de ces réformes aux effets contradictoires, voire parfois indéchiffrables. Ainsi, au début de l'année, certains assureurs prenaient prétexte de la nouvelle planification hospitalière pour réduire drastiquement leur offre de prestations à leurs assurés et mettre les établissements non listés sous pression. Finalement certains accords négociés avec les assureurs font fi des intérêts des médecins en prétendant s'arroger purement et simplement la négociation et l'encaissement des honoraires privés des médecins indépendants sur des bases hautement contestables. L'affaire n'est pas terminée au moment où nous mettons sous presse.

Ce n'est pourtant qu'un exemple des transformations en cours qui nécessitent une analyse approfondie et des mesures appropriées. Citons par ailleurs la salarisation larvée de certaines disciplines, la rémunération incomplète des médecins agréés pour l'activité ambulatoire en cliniques privées, les menaces sur le secret médical, les conséquences sur l'organisation médicale et la rémunération des médecins de l'admission des cliniques sur la liste LAMal, etc.

Du côté de l'Etat et de ses services, les médecins indépendants doivent trouver leur place, à côté des gestionnaires, dans toute négociation concernant l'activité médicale en clinique privée, sous peine de blocages. Le partenariat privé-public mis en place conventionnellement entre le Département de la santé et de l'action sociale et la SVM crée les bases d'une collaboration possible. Il est frappant à cet égard de voir à quel point le partenariat privé-public sous différentes formes s'invite dans un numéro du *CMV* consacré à la médecine en cliniques privées, où on ne l'attendait pas nécessairement. Si on l'y trouve, c'est qu'il peut constituer une des réponses pertinentes à la reconfiguration du paysage.

Une organisation structurée des médecins dans un secteur hautement concurrentiel est possible et nécessaire. Elle doit permettre une action concertée qui va du médecin pris individuellement, en passant par le collège des médecins de chaque clinique jusqu'au Groupement des médecins en cliniques privées et à la SVM. Chacun de ces niveaux dispose d'un réseau et de ressources qui, mis en commun, feront la différence en termes de résultats à court et à long termes.



Chaque année,
plus de 100'000 patients * font
confiance à la Clinique de La Source

**Votre assurance de base ne suffit pas
pour bénéficier, en cas d'hospitalisation,
des privilèges de notre Clinique !**

Seule une assurance complémentaire PRIVÉE ou SEMI-PRIVÉE est
votre sésame pour être l'un des 4'000 patients hospitalisés à la
Clinique de La Source et bénéficier ainsi :

- d'une prise en charge rapide
- de la compétence de 360 médecins indépendants et 450 collaborateurs
hautement qualifiés et dévoués
- d'une technologie de pointe
- d'un service hôtelier 5 étoiles.

**La Clinique de La Source est conventionnée avec
TOUS les Assureurs maladie !**

Nos 10 lits «publics», réservés aux patients avec une assurance de base
seulement, sont destinés aux urgences et à la chirurgie robotique,
en collaboration avec le CHUV.

* y compris ambulatoires, radiologie, laboratoire,
radio-oncologie, physiothérapie, etc ...

THE SWISS
LEADING
HOSPITALS
Best in class

Avenue Vinet 30
1004 Lausanne - Suisse

Tél. +41 (0)21 641 33 33
Fax +41 (0)21 641 33 66

www.lasource.ch
clinique@lasource.ch

EFQM
Recognised for excellence

Babyplanet

Le guide pratique des futurs et jeunes parents



Enceinte ? Bébé est déjà là ?

Et vous n'avez pas reçu vos sacs-cadeaux avec les guides ?

Alors rendez-vous sur www.babyplanet.ch

dossier



Philippe Cassegrain*

La qualité de la médecine en clinique privée

La qualité de la médecine en clinique privée repose principalement sur trois piliers: la qualité des médecins, la collaboration avec les établissements publics et les infrastructures.

Les médecins exerçant leur pratique privée en cabinet et en clinique ont été formés dans les hôpitaux universitaires de notre pays. Ils possèdent ainsi un diplôme FMH avec bien souvent un cursus qui inclut un ou plusieurs séjours à l'étranger. Ces médecins ont accumulé une somme d'expériences et ont vu un grand nombre de cas très diversifiés pendant toute la durée de leur formation universitaire qu'ils n'oublient pas du jour au lendemain en s'installant dans le privé. Ils capitalisent, bien au contraire, sur ce qu'ils ont vécu pendant leur formation. Bien souvent, le médecin libéral se spécialise et est appelé à effectuer un très grand nombre de gestes qui se répètent année après année. Or, chacun sait maintenant que la répétition des actes est un élément essentiel de la qualité.

Bien que concurrents à certains points de vue, les cliniques privées et les hôpitaux universitaires ont une longue tradition de collaboration qui touche des domaines très différents les uns des autres. Il s'agit souvent de formation du personnel soignant au sens large du terme qui se traduit notamment par des stages dans le public. Certaines cliniques accueillent des médecins assistants de l'hôpital dans le cadre de leur formation. Nous connaissons aussi des collaborations dans le domaine de l'hygiène hospitalière et donc de la gestion de la qualité et des risques. Le partage d'équipements, bien que moins fréquent qu'à une époque, existe également. Les hôpitaux publics et les cliniques privées sont complémentaires et la collaboration ne peut que se renforcer à l'avenir.

L'infrastructure des cliniques privées n'a bien souvent rien à envier aux hôpitaux universitaires. Elles ont développé des plateaux techniques impressionnants dans tous les domaines avec une présence toujours plus forte de la technologie. La plupart des établissements possèdent des centres de radiologie très complets équipés de CT, d'IRM et de salles de radiologie interventionnelle. La médecine nucléaire fait aussi partie

de la panoplie de certains établissements privés avec la présence de PET-CT. Des cliniques possèdent également un centre de radiothérapie. En outre, les blocs opératoires sont particulièrement bien équipés avec des salles complètement intégrées où il n'est pas rare de voir un robot chirurgical, un O-Arm, des tours de laparoscopie ou des systèmes de navigation pour ne citer que quelques exemples. L'environnement et le cadre créés pour la prise en charge des patients font partie intégrante d'une qualité indéniable de l'infrastructure.

Il suffit de voyager pour se rendre compte à quel point la médecine suisse bénéficie d'une image de qualité et d'excellence. La venue de nombreux patients étrangers en est la preuve. Les hôpitaux publics, les hôpitaux universitaires et les cliniques privées font partie du paysage de la santé suisse et sont tous attractifs aux yeux de nos concitoyens et des étrangers. Les cliniques privées, de par leurs qualités, y contribuent largement pour le plus grand bien des patients.

* Directeur de la Clinique générale-Beaulieu, vice-président des Swiss Leading Hospitals, membre du comité de Genève-Cliniques.

dossier



Prof. P.-A. Michaud*

Construire l'avenir en commun avec l'université

Quelle collaboration entre la Faculté de biologie et de médecine et les cliniques privées?

La Suisse, notamment la Suisse romande, est confrontée comme beaucoup d'autres pays à une pénurie annoncée de personnel soignant, de médecins et entre autres de médecins de premier recours. Pour anticiper ce phénomène, la Faculté de biologie et de médecine (FBM) de Lausanne a progressivement augmenté ses capacités de formation de 110 ou 120 étudiants finissant chaque année leur formation de médecin à 150 et 160. Cette augmentation a nécessité une importante mobilisation du corps enseignant de la faculté et des cadres des hôpitaux régionaux et extracantonaux qui reçoivent des étudiants. Néanmoins, les estimations effectuées ces dernières années au niveau fédéral laissent entendre que le nombre d'étudiants à former devrait encore augmenter^{1, 2}: on estime à 1200 au minimum le nombre d'étudiants qu'il faudrait former en Suisse chaque année pour assurer au bas mot un maintien de la situation actuelle. En d'autres termes, la Suisse romande devrait envisager de former chaque année entre 350 et 400 étudiants au lieu de 280 comme c'est le cas actuellement.

Parmi les solutions à envisager, une plus forte collaboration avec le secteur privé

S'il est relativement simple d'augmenter la taille des auditoires, il est beaucoup plus difficile de multiplier indéfiniment les travaux en petits groupes et au lit des patients. Plusieurs solutions ont d'ores et déjà été développées depuis quelques années à Lausanne: les entraînements avec patients simulés, qui sont intégrés aux enseignements en 2^e et 3^e année d'études depuis plusieurs années. Des stages d'un ou deux jours chez des médecins praticiens (en plus d'un mois obligatoire de stage chez un médecin de premier recours en dernière année). Une plus large mobilisation des collègues travaillant dans les hôpitaux régionaux et extracantonaux. Mais si le nombre d'étudiants à former augmente encore, de nouvelles solutions devront être développées pour être en mesure d'exposer tous les étudiants à des activités cliniques³.

Parmi les solutions à envisager, figure un renforcement de la collaboration entre la FBM et le secteur extra-universitaire, incluant au besoin le secteur des cliniques privées.

L'Université de Lausanne reconnaît depuis quelques années le travail de formation effectué par des collègues n'appartenant pas au CHUV de diverses manières: en leur délivrant un titre de chargé de cours, elle leur assure simultanément un accès gratuit aux périodiques électroniques de la FBM et une reconnaissance académique; de plus, elle leur verse des honoraires qui peuvent varier en fonction de leur statut. Certaines cliniques privées sont déjà impliquées dans la formation post-graduée des médecins et certaines d'entre elles sont également engagées dans la recherche, souvent en collaboration avec des services du CHUV et des cadres académiques. On peut imaginer qu'à l'avenir, cette collaboration s'intensifie: il y faudra une volonté politique et financière de la part de l'université et il y faudra aussi l'adhésion des médecins intéressés aux objectifs assignés à la formation des étudiants et aux modalités de déroulement et d'évaluation mises en place par la FBM.

¹ Conseil fédéral, Réponse du Conseil fédéral à la motion Humbel, in 11.3885 – Interpellation, A. fédérale, Editor 2011, Administration fédérale: Berne.

² Conseil suisse de la science et de la technologie, *Démographie médicale et réforme de la formation professionnelle des médecins*, 2007, Conseil suisse de la science et de la technologie: Berne. p 86.

³ Conseil fédéral, *Stratégie pour lutter contre la pénurie de médecins et encourager la médecine de premier recours*, 2011, Office fédéral de la santé publique: Berne. p 65.

*Vice-doyen en charge de l'enseignement, Faculté de biologie et de médecine.



Prof. Sebastino Martinoli*

Contre la centralisation de la chirurgie de pointe

Plaidoyer pour une juste collaboration entre établissements publics et privés, en faveur de la qualité, de l'économicité et du patient.

La moitié des actes chirurgicaux en Suisse se passe dans des structures privées, ce qui démontre leur nécessité pour la formation des jeunes chirurgiens. Si la plupart des cliniques offrent les critères reconnus pour cette formation (structures, gestes chirurgicaux, «catalogue» d'opérations exécutées pour l'obtention rapide de la spécialisation), la culture de collaboration entre médecins des établissements publics et privés ne règne pas de façon uniforme. Vu le nombre insuffisant d'opérations effectuées dans les hôpitaux, les assistants chirurgicaux se plaignent de devoir «faire la queue».

Même si la situation est moins grave pour les autres spécialités, une meilleure collaboration public-privé serait donc, là aussi, souhaitable. Une mission qui devrait être dévolue à l'autorité sanitaire cantonale. Or, je constate une volonté à peine cachée d'humilier, voire d'anéantir, l'activité des structures privées alors que leur qualité pourrait stimuler les hôpitaux. Les autorités devraient pousser les établissements publics à créer des programmes de formation et des labels de qualité en partenariat avec les cliniques. Rappelons que nombre de spécialistes de haute valeur académique et didactique ont quitté le public, découragés par la lenteur de leur direction à innover.

Moins de jalousie et plus d'osmose

Parlons économicité: le prix du DRG assigné à la clinique où je travaille est de quelque 8000 francs pour le point tandis que l'hôpital public en obtient 11000! Aucune raison à cette différence vu que les structures privées se soucient plus d'économies que les publiques.

La Conférence suisse des directeurs de la santé (CdS) a trop facilement cédé aux hôpitaux universitaires qui voudraient – et on les comprend – centraliser certaines interventions dites de chirurgie de pointe sur le rectum, l'œsophage, le pancréas et le foie. Forts du savoir acquis, de très bons chirurgiens ont quitté l'université pour s'installer dans la périphérie

des hôpitaux et des cliniques. Or, il n'existe aucune analyse en Suisse qui prouverait un traitement plus performant dans le cadre universitaire dans le domaine chirurgical cité plus haut. Il reste évident toutefois que, pour certaines interventions hépatiques majeures nécessitant des équipes de transplantateurs, l'hôpital universitaire est le lieu idéal. En revanche, lorsque la technique et l'expérience jouent le rôle principal (œsophage, pancréas, rectum), ce sont les aptitudes du chirurgien qui comptent et pas la structure dans laquelle il travaille.

Au Tessin par exemple, aucun hôpital ni aucune clinique n'atteint le nombre absurdement élevé d'opérations requis par la CdS. La ridicule prétention de ce projet de règlement centralisateur signifierait que seuls des chirurgiens de deuxième qualité se présenteraient aux concours de chef! De plus, on ne saurait imaginer la qualité de soins chirurgicaux dont bénéficierait le patient atteint d'une affection très urgente... Les patients et les médecins savent mieux que lla CdS où se trouve le bon chirurgien habile et expérimenté. Je vois d'un mauvais œil ces tentatives «napoléoniennes» de concentration en Suisse où la qualité et l'esprit d'innovation ont très souvent surgi en périphérie plutôt qu'au sein des universités.

Collaborons afin de respecter l'esprit de la loi qui a voulu laisser au patient le libre choix de l'endroit où il veut être soigné!

*Chirurgien à la Clinica Luganese Moncucco, professeur à l'Université de Bâle

Clinique de La Source Lausanne 

La qualité au service de votre santé

La Clinique de La Source a le plaisir d'accueillir dans son enceinte, dès le 3 septembre 2012 en association avec le Professeur Michetti et le Docteur Felley, le cabinet de gastroentérologie du

Docteur Paul WIESEL
Spécialiste FMH en Gastroentérologie

Spécialisé dans les investigations fonctionnelles gastroentérologiques (manométrie oesophagienne à haute résolution, pH-métrie oesophagienne par télémetrie, impédancemétrie oesophagienne, manométrie anorectale).

Avenue Jomini 8 - 1004 Lausanne
Tél.: 021 683 08 08
Fax: 021 683 00 10
e-mail: docteurwiesel@gmail.com
web: www.drpaulwiesel.ch

Leader dans son domaine, la Clinique de La Source est reconnue pour la qualité des soins et les prestations de premier ordre qu'elle offre grâce à un personnel soignant hautement compétent et des médecins associés tous qualifiés dans leur spécialité: Oncologie médicale et chirurgicale, chirurgie laparoscopique digestive, cardiologie interventionnelle, chirurgie orthopédique et neurochirurgie, urologie, gynécologie et obstétrique, chirurgie esthétique.

THE SWISS LEADING HOSPITALS Avenue Vinet 30 1004 Lausanne - Suisse Tél. +41 (0)21 641 33 33 Fax +41 (0)21 641 33 66 www.lasource.ch clinique@lasource.ch EFQM Recognised for excellence



Pour construire le château de ses rêves: songez que notre prêt hypothécaire est à moins de 2%.

Nous offrons des prêts hypothécaires attrayants à des conditions privilégiées. Pour les logements, nous renonçons à la majoration du taux des hypothèques en 2^e rang. De plus, vous pouvez régler confortablement les intérêts en deux annuités. Pour en savoir davantage sur nos prestations bancaires, consultez notre site www.banquemigros.ch ou appelez notre Service Line 0848 845 400.

BANQUEMIGROS
Elle fait toute la différence.

RANDIN-HOFFMANN

Centre Orthopédique du Nord Vaudois

Fabrication: Prothèses, Orthèses, Corsets orthopédiques, Ceintures médicales, Chaussures sur mesure, Supports plantaires orthopédiques sur mesure.

Vente: Chaussures de séries, Bas sur mesure à varices ou de contention, Prothèses de seins, Sous-vêtements, Tempur, Matériel de réhabilitation.

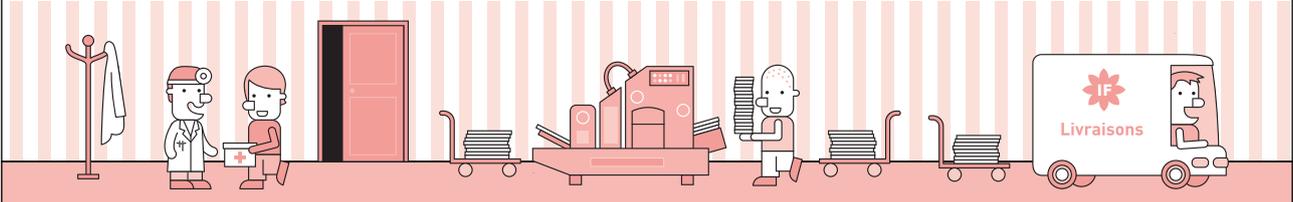
Location: Chaises roulantes, Lit électrique, Potence, Cadre de marche, etc.

Rue du Four 15 - 1400 Yverdon-les-Bains - Tél. 024 425 84 46 - Fax 024 425 07 86
E-mail: randinortho@hotmail.com - www.randin-hoffmann.ch

Dossiers médicaux personnalisés
Ordonnances
Cartes de rendez-vous
Cartes de visites
En-têtes de lettres
Enveloppes
BVR A4



IF IMPRIMERIE FLEURY SÀRL
Rue des Petits-Champs 13
1400 Yverdon-les-Bains
T 024 425 90 19
F 024 425 62 12
www.imprimeriefleury.ch
info@imprimeriefleury.ch



dossier

11



Pierre-Yves Maillard

Pierre-Yves Maillard parle du partenariat privé-public

Une question de moyens, de temps, de patience et d'endurance

Pour l'instauration et le maintien d'un partenariat public-privé, il reste beaucoup à faire, même si les concertations existent et perdurent. Le chef du DSAS aborde des thèmes proposés par les Drs A. Tempia et C. Gygi.

Le partenariat entre la SVM et le DSAS est-il la structure de discussion idéale?

Par le nombre de rencontres, d'échanges et de groupes de travail, ce partenariat constitue une plateforme nettement supérieure à ce qu'on connaissait. Mais pour mettre en place des mesures à la hauteur des enjeux et des difficultés actuels, il faudrait exercer une influence sur l'offre médicale. Le partenariat avec la SVM est d'autant plus important que le débat concerne beaucoup l'ambulatoire où l'intervention de l'Etat est très limitée. On commence à avoir des idées de plus en plus claires sur ce qu'il faut faire. Mais nous devons trouver les moyens notamment financiers de notre politique.

Pour être plus précis: que peut-on faire pour stimuler l'installation de jeunes médecins dans une certaine sécurité, au sein de structures économiquement viables et correspondant à leur choix de vie professionnel et privé? Or, le réseau de cabinets tel qu'il existe aujourd'hui ne répond que partiellement à cette question. Il faut avancer ensemble, mettre de l'huile dans les rouages pour accélérer un processus souhaitable.

Dans ce même esprit de collaboration, je mentionnerais qu'avec les Collèges cantonaux de médecins spécialistes, nous travaillons à la meilleure planification hospitalière stationnaire, abordant aussi l'importante question de la relève. L'interface avec la médecine en libre pratique est nécessaire et je suis prêt à ouvrir ces collèges aux groupements de spécialistes de la SVM.

Prenons la question de la liste de prestations LAMal qui restreint l'accès des patients aux soins spécialisés. Pen- sez-vous équilibrer cette situation ?

S'agissant du secteur de l'hospitalisation (séjour de plus de 24 heures dans un hôpital), la publication d'une liste LAMal

est une obligation légale. Depuis janvier 2012, tout hôpital qui est sur cette liste a le droit de facturer les hospitalisations à l'assurance de base et à l'Etat qui en assume les 55%. Il est inimaginable que toute enseigne qui veut s'installer ait automatiquement droit à des financements publics. Un modèle qui sélectionnerait les activités rentables et laisserait en déshérence les activités de service public est impensable pour tous les acteurs de la santé. On a fait cette liste de manière ouverte, demandé à chaque hôpital ou clinique de s'annoncer pour un mandat selon les exigences et les modèles fixés.

Dans ce cadre, chacun a pu dire ce qu'il souhaitait faire. Pour les missions spécifiques des hôpitaux, nous avons travaillé avec les médecins et lorsqu'ils ont amené des critiques, on a rouvert des discussions jusqu'à une validation. La préoccupation générale est de produire une médecine de qualité. Le coût hospitalier stationnaire à charge de la LAMal vaudoise est en-dessous de la moyenne suisse, preuve que nous sommes sur la bonne voie.

En 2014, la planification hospitalière devra reposer sur une analyse comparative entre économicité et qualité des prestations. Quelles sont les démarches entreprises et à entreprendre dans ce domaine dans notre canton?

Les choses ont été relativement simples puisque la moitié de l'offre des cliniques privées n'a pas été mise sur la liste sur la base du choix des cliniques elles-mêmes. Pour le reste, quelques activités spécialisées ont été retenues dans un souci de complémentarité entre hôpitaux listés. Il existe une tension entre la «logique de planification» demandée par la LAMal et la «logique de comparaison» en termes de qualité et d'économicité. Les médecins savent bien combien les comparaisons sont à considérer avec prudence, de nombreux biais faussant ces approches. Nous devons cependant entrer dans cette logique de comparaison, mais ce sera difficile et nous devons nous donner, là aussi, les moyens adéquats. En revanche, nous bénéficions du grand avantage du fédéralisme, c'est-à-dire la possibilité de se comparer à d'autres cantons.

Votre avenir professionnel? Imaginez-le aux HUG...

... et rejoignez le premier hôpital universitaire
de Suisse



Nos offres,
votre candidature
www.hug-ge.ch
rubrique **Offres d'emploi**



svm FORMATION

Société Vaudoise de Médecine
Formation continue - reconnue SSMI

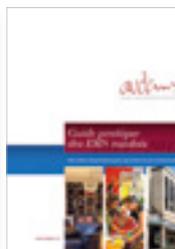
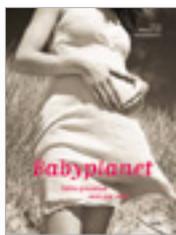
Jeudis de la Vaudoise

Revoir une conférence sur www.svmed.ch

Les conférences des
Jeudis de la Vaudoise peuvent
être visionnées gratuitement,
en tout temps, par les membres
de la SVM via le site www.svmed.ch >
accès membre > formation continue

inedit

TOUT UN MONDE À DÉCOUVRIR!



200 communes



INÉDIT PUBLICATIONS SA

Avenue Dapples 7 | Case postale 900 | CH-1001 Lausanne | T +41 21 695 95 95 | F +41 21 695 95 50 | info@inedit.ch | www.inedit.ch

svm express

Olympiades DIAfit

Cette journée fut très satisfaisante à tous points de vue. Quasi tous les centres DIAfit étaient représentés et les patients ont tous trouvé cet événement très sympathique et intéressant. Ils souhaiteraient vivement que ces Olympiades puissent se reproduire l'année prochaine.

De nombreuses réactions positives sont ressorties de la «conférence» interactive présentant les premiers résultats de l'étude du programme DIAfit. Beaucoup témoignent d'un changement dans leurs habitudes de vie et un maintien d'une activité physique, accompagné d'un bien-être supérieur à «l'avant-DIAfit».

L'ambiance, tout au long de la journée, a été très conviviale. Les huit équipes de patients se sont affrontées avec beaucoup de plaisir, le repas leur a donné l'occasion de faire connaissance et échanger leurs expériences personnelles. Les Olympiades se sont terminées par une petite soirée dansante sur le rythme de la macarena!

Pour de plus amples informations: M. Olivier Giet, coordinateur DIAfit Suisse romande, Service d'endocrinologie, diabétologie et métabolisme (EDM), CHUV, e-mail: olivier.giet@chuv.ch

Afflux de médecins suisses et étrangers

Des propositions qui mériteraient d'être considérées

Lors de l'entretien que le conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard nous a accordé, nous avons également profité de lui demander comment, en tant que chef du DSAS et ancien président de la CDS, il pensait réagir à l'installation de médecins spécialistes qui affluent dans certaines régions depuis début 2012.

«Il y a trois ans, la CDS (Conférence des directrices et directeurs de la santé) a rédigé avec la FMH un texte proposant d'anticiper le moratoire et prévoyant des dispositions légales qui permettraient aux cantons de réguler l'installation de nouveaux médecins (en soutenant l'installation là où il y a pénurie ou en limitant l'arrivée de certains spécialistes là où il y a déjà pléthore).

Cela devait se faire en concertation avec les sociétés médicales régionales. La Commission de la santé du Conseil des Etats a pris quarante-cinq minutes pour examiner nos propositions et... les mettre au panier, par souci du moins d'Etat.

On fait la danse de la pluie et puis, quand elle tombe, on s'étonne qu'elle mouille! Si le refus de la régulation de l'offre persiste, on devrait au moins agir sur les tarifs, dans certaines disciplines en tout cas. Au vu de ce qui précède, une régulation au plan cantonal reste très difficile. Cela dit, avec la SVM, on cherche quand même à limiter la casse.»

Propos recueillis par AF

Prochaines parutions

numéro 06/2012 – 10 octobre

délai rédactionnel, 10 septembre

numéro 07/2012 – 21 novembre

délai rédactionnel, 22 octobre

svm express

Dresse Véronique Monnier-Cornuz, présidente de la SVM

«Je tiens à la concertation et au respect envers le corps médical»

La Dresse Véronique Monnier-Cornuz a été élue le 28 juin dernier à la présidence de la SVM. Interview.

La nouvelle présidente de la SVM a obtenu son doctorat en médecine en 1991 et son FMH en gynécologie-obstétrique en 1997. Installée en cabinet privé depuis quinze ans, elle fait partie du Comité de la SVM depuis 2008. La Dresse Monnier-Cornuz est également déléguée de la SVM à la Chambre médicale de la FMH ainsi qu'à l'Assemblée des délégués de la Société médicale de Suisse romande (SMSR). A noter aussi qu'elle est membre du Comité de pilotage du partenariat privé-public entre la SVM et le DSAS. Sa nouvelle responsabilité à la tête de la SVM l'amènera d'ailleurs à assumer encore d'autres tâches.

Qu'est-ce qui motive votre engagement pour la défense de la profession?

Les patients savent bien qu'ils peuvent compter sur le haut niveau de compétence et de conscience professionnelle des médecins. Toutefois, depuis quelques années, on peut constater que le corps médical est mis à mal, sous-estimé, voire attaqué. Il essuie trop souvent des critiques négatives, alors que les médecins s'investissent énormément dans leur profession, consacrant beaucoup de temps, d'énergie et d'empathie à leurs patients, tout en poursuivant régulièrement leur formation post-graduée. Lorsque j'ai été approchée pour entrer au Comité de la SVM, il m'a paru naturel de participer à la défense de cette belle profession.

Comment allez-vous défendre la profession face aux nombreux enjeux qui se profilent?

Le maître mot est la concertation, comme c'est le cas actuellement avec le conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard dans le cadre du partenariat privé-public SVM-DSAS. Différents types de partenariats, de collaborations et de négociations sont envisageables, mais cela ne sera possible que dans le cadre de relations de confiance, avec des partenaires de bonne volonté, et surtout en respectant les médecins. J'ai l'intention de défendre les intérêts du corps médical dans sa globalité, mais aussi dans sa grande diversité.

Nous devons faire preuve d'imagination pour trouver de nouvelles solutions, mais l'intérêt du patient reste prioritaire. Il faut préserver la qualité des soins et bien évaluer les conséquences de certaines décisions. Les médecins sont prêts à



comprendre les nouveaux enjeux de notre société et ils sont capables de s'adapter à certaines évolutions, mais pour autant qu'on ne touche pas à leur éthique et à l'essence de leur profession.

Comment allez-vous diriger la SVM?

Je veux présider la SVM dans le respect et le dialogue, que ce soit à l'intérieur même de la SVM ou avec d'autres partenaires de la Santé (Etat, CHUV, cliniques, hôpitaux régionaux, EMS, CMS, assureurs...). Je représente le Comité, qui lui-même représente ses groupements et ses membres dans toute la diversité de leurs activités (médecins en pratique libérale, spécialistes ou généralistes, médecins-chefs ou médecins cadres hospitaliers). Les opinions et les intérêts spécifiques des médecins sont parfois divergents, mais l'unité du corps médical est indispensable. «Diviser pour régner» est une maxime bien connue et nous devons absolument éviter de nous laisser diviser.

Le défi de la présidence de la SVM est de représenter les médecins dans leur extrême diversité et défendre leurs intérêts, malgré leurs divergences. En conclusion, je dirais que ce sont les notions d'ouverture, de respect et d'unité qui vont me guider dans ma mission.

Propos recueillis par AF

Verbier séminaires Quality of Life 2012

Vendredi et samedi 28 et 29 septembre au Centre culturel du Hameau à Verbier.

Thème du 28: Diabétologie générale, approche communautaire et liens avec l'ophtalmologue.

Thème du 29: Burnout, état des lieux, table ronde et ateliers.

Organisation: Drs Juan Ruiz, Service d'endocrinologie, diabétologie et métabolisme CHUV – Jean-Antoine Pournaras, Unité de chirurgie vitréo-rétinienne, Hôpital ophtalmique Jules-Gonin – Serge-Emmanuel Hédiguer, Cabinet d'ophtalmologie, Lausanne.

Inscriptions et renseignements auprès de j.maire@madcommunication.ch – Programme complet sur l'agenda de www.svmed.ch

Cicéron et Hippocrate

Intervention en urgence

Responsabilité du médecin en clinique privée

Jean-Michel Duc, avocat



Prenons un exemple concret pour aborder ce sujet: un patient au bénéfice de l'assurance obligatoire des soins (AOS) consulte le service d'urgence d'une clinique privée vaudoise. L'équipe soignante commet une erreur entraînant une atteinte à la santé. Qui sont les responsables? Le médecin de garde? La clinique? L'Etat de Vaud?

A cet égard, il y a lieu de distinguer les responsabilités pénale et civile.

Sur le plan pénal, tous les intervenants – qu'ils soient médecins, infirmiers ou ambulanciers – seront poursuivis et punis pénalement d'une amende ou d'une peine privative de liberté pour les fautes commises qui sont constitutives d'une ou plusieurs infractions de droit pénal. Relevons qu'il n'y a pas d'assurance pour couvrir la responsabilité pénale.

Qui devra réparer le dommage causé au patient (responsabilité en réparation dommage)? La question de savoir si les prestations de la clinique s'inscrivent dans le cadre d'une tâche de droit public ou plutôt d'un contrat de droit privé conclu entre la clinique et le patient est déterminante. En application de la nouvelle planification hospitalière 2012, l'Etat de Vaud a conclu des contrats de mandats avec certaines cliniques privées; ces contrats permettent aux patients AOS sans couverture complémentaire d'avoir accès aux prestations des cli-

niques privées et aux cliniques de bénéficier de la rémunération selon la LAMal ainsi que d'une participation du canton. Ces contrats de mandats posent des conditions cumulatives strictes aux cliniques, soit notamment l'obligation d'admission, le respect des exigences en matière de qualité et de sécurité, d'économicité et de financement, de comptabilité, d'informations, de participation à la formation du personnel, de rémunération du personnel et de collaboration interprofessionnelle.

A l'examen de la loi et du cadre strict posé par l'Etat, le mandat de prestations offert au patient s'inscrit nettement dans le cadre de l'exécution d'une tâche de droit public déléguée à la clinique. A mon avis, dans ce contexte, la responsabilité relève de la loi sur la responsabilité de l'Etat, des communes et de leurs agents (LRECA). Conformément aux art. 3 al. 1 chiffre 13, 4 et 5 LRECA, seul l'Etat de Vaud peut être recherché en responsabilité par le patient. Ce dernier ne peut agir ni contre le médecin, ni contre le personnel soignant, ni même contre la clinique. Selon l'art. 11 LRECA, l'Etat de Vaud a un droit de recours contre le responsable si ce dernier a commis une faute grave.

En conclusion, un acte médical exécuté par le service d'urgence d'une clinique privée vaudoise dans le cadre d'un mandat AOS relève exclusivement de la responsabilité de l'Etat.

svm express

invitation 12^e Journée SVM et JVD



pré-programme

Tous dopés, tous performants?

Centre mondial du cyclisme Aigle
Judi 6 septembre 2012 de 9h à 16h30

Jeudi de la Vaudoise La performance dans tous ses états

(3,5 crédits de FC SSMI)



9h – Ouverture

par le **Prof. Jacques Cornuz**, directeur de la PMU, membre du comité SVM, président de la CFC; Dr Bertrand Kiefer, modérateur.

Le dopage chez le sportif du dimanche

Martial Saugy, directeur du Laboratoire suisse d'analyse du dopage, Lausanne.

Les dangers du sport récréationnel: le point de vue du cardiologue

Dr Eugène Katz, cardiologue FMH, Lausanne.

10h30 à 11h – Pause-café

La performance est-elle au service de l'humain?

Prof. Jacques Ricot, philosophe, chargé de cours à l'Université de Nantes.

11h45 – Démonstration de courses de vélo sur piste dans le vélodrome.

Bulletin d'inscription à la 12^e Journée SVM et JVD sur www.svmed.ch ou info@svmed.ch

12^e Journée de la SVM Tous dopés, tous performants?

(1,5 crédit de FC SSMI – demande en cours)

Vers 12h15 – Ouverture

par le **président de la SVM**
Brunch dînatoire avec hommage aux membres honoraires, accueil des nouveaux membres et prestation de serment.

Conférences et débat

Dr Bertrand Kiefer: Introduction et modérateur

Dopage au travail: acte spontané ou imposé, banalisé?

Prof. Rémy Wyler, Université de Lausanne, avocat, CBWM & Associés.

Anthropologie des conduites dopantes

Prof. Franz Schultheis, sociologue, Université de Saint-Gall.

Table ronde avec le public et les orateurs de la Journée

Vers 16h30 – Verrée de départ et initiation au vélo de piste sur inscription préalable: 25 places.

Cette organisation est rendue possible grâce aux partenaires des Juedis de la Vaudoise

Un très vif remerciement aux sponsors de la 12^e Journée SVM.



Les médecins vaudois et la cybersanté

La cybersanté ou eHealth, désigne l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication pour assurer la mise en réseau des acteurs du système de santé. Cette mise en réseau se construit autour du patient et vise à systématiser et accélérer l'échange de données médicales utiles et récentes le long de son parcours médical.

Afin d'avancer dans cette direction, la Confédération a élaboré dès 2007 une stratégie cybersanté nationale dont elle confie la mise en œuvre aux cantons.

Dans le canton de Vaud, le Service de la santé publique (SSP) a mis en place une cellule cybersanté dont les premières missions ont été l'élaboration de la stratégie eHealth VD, et en parallèle la conduite d'un projet pilote dans le domaine des échanges de documents médico-sociaux entre hôpitaux, bureaux régionaux d'information et d'orientation (BRIO) et EMS. Ces deux actions se veulent participatives et sont donc pilotées par un comité composé de l'Etat et des parties prenantes dont la SVM qui, à travers son Centre de Confiance, collabore activement au processus de développement de la stratégie afin de s'assurer que l'intérêt des médecins en pratique privée soit pris en compte.

Fin 2011, dans le cadre de l'élaboration de la stratégie eHealth VD, des ateliers de travail ont été conduits dans le but d'identifier les besoins principaux en termes de partage d'information médicale ou médico-sociale entre les prestataires de soins du canton. La SVM a collaboré à ces ateliers par la participation de médecins en cabinet.

La participation de près de 500 médecins, avec une représentativité des différents lieux de travail et des différentes classes d'âge a permis de faire remonter non seulement leurs avis mais aussi leurs préoccupations. L'analyse des résultats se résume dans les grands principes suivants:

- Les médecins vaudois sont majoritairement favorables aux objectifs de la cybersanté.
- Leur besoin principal est de recevoir des informations spécifiques de manière plus systématique et plus rapide.
- Ces informations sont (par ordre de priorité): les médicaments prescrits à la sortie de l'hôpital, les résultats de laboratoire, les rapports d'examen ainsi que l'avis et la lettre de sortie.
- Les médecins vaudois sont en grande majorité disposés à transmettre de manière électronique un extrait utile des données médicales en leur possession.
- En cabinet, le taux moyen d'utilisation d'un logiciel de dossier médical informatisé (DPI) est, tout comme la

moyenne suisse, inférieur à 20%. Les médecins proches de la retraite n'envisagent généralement pas d'en acquérir un, alors que les médecins nouvellement installés en utilisent un de manière majoritaire.

- Les facteurs de succès pour l'utilisation de la cybersanté par les médecins sont: «simplicité, simplicité et simplicité» des solutions mises à leur disposition.
- Les principaux facteurs de risques identifiés sont: une protection des données insuffisante et l'incompatibilité potentielle de la constellation de logiciels disponibles pour les cabinets.

En conclusion de ce sondage, il ressort donc, que la profession médicale est favorable à la mise en place de nouveaux outils améliorant la qualité et la rapidité des échanges d'information et ainsi la qualité et la sécurité des prises en charge. La convergence sur les besoins principaux, qui ont été intégrés dans la stratégie eHealth VD, donne des conditions favorables pour la mise à disposition de solutions simples et utiles pour les médecins. Ceci est la condition nécessaire à la participation des médecins à la cybersanté et par-delà au succès de sa mise en œuvre pour tous les acteurs du système sanitaire et in fine pour les patients.

Au-delà de ce sondage dont les résultats ont été intégrés à la stratégie du canton, la SVM et SSP continuent de collaborer afin de mettre à disposition des médecins des outils efficaces et utiles dans leur pratique quotidienne.

Les médecins intéressés à découvrir et prendre part à des projets pilotes novateurs sont invités à prendre contact avec le Centre de Confiance de la SVM, tél. 021 651 05 10 ou par e-mail: info@svmed.ch

*Serge Bignens, responsable cybersanté, SSP, Etat de Vaud
Pascal Fernandez, chef de programmes du CdC*

À COMMANDER ET CONSOMMER SANS RÉSERVE!



**QUE VOUS SOYEZ RANDONNEUR, NAVIGATEUR, TOURISTE, PASSIONNÉ
PAR LA NATURE, GOURMAND, HÉDONISTE OU... SIMPLEMENT CURIEUX,
ALORS LE GUIDE DU LÉMAN EST FAIT POUR VOUS!**

svm express

Forums régionaux Diabète – Réservez les dates!

Les Réseaux de soins, le Programme cantonal Diabète et l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive organisent cette fin d'année une 2^e édition de Forums de formation continue sur le diabète.

Ces Forums se tiendront à tour de rôle dans les quatre régions sanitaires du canton. Le thème central concernera les recom-

mandations de pratiques cliniques liées à la prise en charge des patients diabétiques. Ces formations s'adressent à tous les professionnels de la santé concernés par le diabète.

Ces forums régionaux s'inscrivent dans le cadre de la Journée mondiale du diabète qui aura lieu le mercredi 14 novembre prochain.

Localisation	Dates	Réseaux de soins
Vevey	jeudi 8 novembre	Plateforme Santé Haut Léman
Rolle	jeudi 15 novembre	ARC
Yverdon-les-Bains	jeudi 6 décembre	RNB
Lausanne	jeudi 13 décembre	ARCOS

Informations: Hirsiger Philippe, chef de projet et responsable opérationnel, Programme cantonal Diabète, e-mail: philippe.hirsiger@ehc.vd.ch

Pour obtenir plus d'information sur le programme et/ou vous inscrire à la Newsletter du programme: www.vd.ch/diabete

Initiative populaire fédérale pour la protection contre le tabagisme passif

N'hésitez pas à vous engager!

Chers Collègues,

Le 23 septembre prochain, le peuple suisse devra se prononcer sur l'initiative populaire fédérale «Protection contre le tabagisme passif». Votre comité a décidé de s'engager auprès des initiants, à savoir la Ligue pulmonaire suisse, reliée dans le canton de Vaud par la Ligue pulmonaire vaudoise. Cette initiative demande que soit étendue à l'ensemble du territoire suisse la situation qui prévaut dans le canton de Vaud depuis l'adoption de la loi vaudoise sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics (septembre 2009).

L'acceptation de cette initiative ne changerait donc rien à la situation que connaît notre canton, ainsi que huit autres cantons, dont les cantons romands, à l'exception du Jura. Il n'est pas nécessaire ici de vous rappeler l'importance de protéger les travailleurs et les travailleuses contre le tabagisme passif.

Cette initiative fédérale est pragmatique dans le sens qu'elle cherche à protéger l'ensemble des travailleurs suisses de la fumée passive, sans pour autant viser une quelconque «interdiction» de la fumée. La création de fumeurs sans service reste en effet possible. Enfin, la place de travail individuelle n'est pas concernée pour autant qu'aucun tiers ne soit exposé au tabagisme passif. On est donc loin d'une interdiction de la cigarette, contrairement à l'argument que les



opposants essaient de propager! Il s'agit simplement de mettre en adéquation notre cadre législatif avec les données médicales et scientifiques.

L'ensemble des travailleurs de Suisse pourraient donc bénéficier d'une protection appropriée de leur santé. Rappelons que cette initiative n'a rien à voir avec une initiative, lancée il y a quelques mois, par des citoyens genevois, demandant des lieux extérieurs sans fumée.

Prof. Jacques Cornuz, membre du Comité SVM

portrait

Dr Nicolas Paschoud

La musique, l'eau et les couleurs

Le Dr Nicolas Paschoud, oncologue à Lausanne et jeune retraité, aurait pu devenir peintre. Une histoire où le dernier mot n'a pas encore été dit...

Issu d'une famille lausannoise de juristes, le jeune Nicolas, doué pour la peinture, opte néanmoins pour la médecine dont il admire l'efficacité et le moyen privilégié qu'elle offre d'entrer en relations avec les gens. C'est également l'intérêt technique de l'oncologie qui lui fait choisir cette spécialité. Avec l'aide de précurseurs comme le Dr Olivier Jallut, il passera quinze ans à Genève où il se consacrera aussi à l'embryologie et à la recherche. Suivront vingt ans en cabinet à Lausanne, durant lesquels il exercera en parallèle dans le Service de radio-oncologie.

Anticipant sa retraite de deux ans, le Dr Paschoud vient de «remettre tranquillement le cabinet et d'éponger les résidus d'activités antérieures». Même si cet important tournant dans sa vie s'est inscrit dans la perspective d'une opération orthopédique («une expérience instructive de la dépendance»), Nicolas Paschoud avoue qu'il était «fatigué de vivre dans la catastrophe et la charge émotionnelle continue qui, comme autant de petits coups répétés, devenait chaque jour plus pesante». Et d'ajouter encore en souriant qu'il est heureux d'avoir ainsi évité l'introduction des DRG.

D'autres tâches attendent aujourd'hui Nicolas Paschoud. Par exemple, la présidence de Pallium, une fondation de famille créée en 2000 qui a pour but de «donner des coups de pouce au développement des soins palliatifs, particulièrement dans le domaine oncologique». Il salue aujourd'hui plusieurs progrès: la prise de conscience de la problématique, la mise sur pied du réseau ambulatoire et l'existence à l'UNIL de la chaire – nouvellement repourvue – de soins palliatifs. La récente mise sur pied, en collaboration avec l'Etat de Vaud, de L'Espace Pallium, qui soutient l'entourage du malade, lui tient aussi à cœur. Et comme il aime donner un sens à ce qu'il entreprend, il se demande toutefois «quel est ce grand projet qui se cache derrière ces démarches et, pour moi, il reste encore caché!».

Rappelons que Pallium a également financé le lancement du *Guide des soins palliatifs* dont le dernier cahier vient d'être distribué aux membres de la SVM, publication à la rédaction de laquelle le Dr Paschoud a bien sûr aussi contribué. Parmi les tâches actuelles de la Fondation, il cite la distribution de bourses d'études, des soutiens à la création de postes et à des actions englobant plusieurs disciplines. Des aides à des projets extérieurs, notamment autour de la spiritualité dans les soins palliatifs sont aussi à l'ordre du jour.



Agnès Forbat



De son propre aveu, sa vie de médecin a pleinement occupé Nicolas Paschoud, peut-être même trop par rapport à sa famille. Il rappelle qu'il a fondé et présidé la Société suisse de cytométrie, le comité de la Ligue vaudoise contre le cancer et mis sur pied la formation post-graduée romande en oncologie en collaboration avec le CHUV et les HUG après avoir participé au comité de la Société suisse d'oncologie médicale.

C'est principalement dans la musique – avec une préférence pour les « baroqueux » – qu'il s'est ressourcé de tout temps dans une écoute qu'il qualifie de passive mais vigoureuse. Avec son épouse, il s'est récemment installé dans la maison familiale rénovée au bord du lac, ce qui lui permettra de s'adonner plus intensément encore à sa passion pour la navigation. Un autre rendez-vous, différé depuis longtemps,

l'attend: le réapprentissage de la peinture à l'huile afin de traduire ce qu'il gardait en latence. Il se donnera aussi le temps de chercher des lumières différentes, comme celles de la Drôme qu'il chérit. En quête d'un rapport manuel aux choses, il vient même de se lancer dans le tournage du bois.

Le Dr Nicolas Paschoud souligne sa chance d'avoir pu vivre selon les options professionnelles qu'il souhaitait, même s'il regrette d'avoir manqué le virage académique. La boucle semble en quelque sorte bouclée: il a trouvé dans sa vie professionnelle les contacts humains privilégiés qu'il cherchait. Leur intensité l'a toutefois suffisamment éprouvé pour qu'il commence une deuxième vie, dans le bonheur de la création.

in fine

Les Jeudis de la Vaudoise



SVM FORMATION
Société Vaudoise de Médecine
Formation continue – reconnue SSMI

Jeudis de la Vaudoise

Programme de formation continue
septembre 2012 à juin 2013

Organisation
Commission de la formation continue
Société vaudoise de médecine
Chemin de Mornex 38
Case postale 7443
1002 Lausanne
Tél. 021 651 05 05
Fax 021 651 05 00
formationcontinue@svmed.ch

Jeudi 6 septembre 2012
La performance dans tous ses états (12e Journée SVM à l'UCI, chemin de la Mêlée 12 à Aigle)

Jeudi 1er novembre 2012
Gestion de l'erreur médicale

Jeudi 6 décembre 2012
Chirurgie viscérale

Jeudi 24 janvier 2013
Acquisitions thérapeutiques

Jeudi 28 février 2013
Rhumatologie

Jeudi 21 mars 2013
Prévention de l'infection au cabinet

Jeudi 25 avril 2013
Psychiatrie

Jeudi 6 juin 2013
Vaccins: piqûre de rappel!

Organisation des cours
Commission pour la formation continue de la SVM:
Dresse Ch. Galland,
Dresse A.-F. Mayor-Pleines,
Dr A. Birchmeier, Dr M. Bonard,
Dr S. David, Dr M. Hosner, Dr M. Monti,
Dr A. Schwob, Dr Ph. Staeger,
Prof. J. Cornuz (président).

Programme
dès 8h30 Accueil des participants
9h Séance plénière: auditoire César-Roux, CHUV (sauf 6 septembre à Aigle)
10h Pause-café
10h15 Répartition des participants en séminaires interactifs*
12h15 Fin du séminaire*

* Les séminaires (15-20 participants) sont basés sur la présentation de cas; ils sont destinés à favoriser l'interaction entre médecin généraliste/interniste et spécialiste (universitaire ou installé); ils sont modérés par un praticien généraliste/interniste.

Accréditation: le programme complet correspond à 24 h de formation continue, 3,5 pts/cours.
Formation certifiée en médecine interne générale (SSMI).

Financement, inscription
Un jeudi par mois au CHUV de 9h à 12h15
Fr. 60.- par cours (non-membre SVM: Fr. 70.-)
Fr. 300.- pour les huit jeudis (non-membre SVM: Fr. 350.-)
Inscription par internet sur www.svmed.ch – formation continue

Cette organisation est rendue possible grâce à nos partenaires

Sponsor principal



Société vaudoise de médecine
Chemin de Mornex 38
1002 Lausanne
Tél. 021 651 05 05
Fax 021 651 05 00
info@svmed.ch
www.svmed.ch

Rédacteur responsable
Pierre-André Repond
Secrétaire général/PAR

Secrétaires de rédaction
Catherine Borgeaud Papi/CBP
Agnès Forbat/AF (Ftc, Lausanne)

Comité de rédaction du CMV
Dr Georges Buchheim
Dr Louis-Alphonse Crespo
Dr Henri-Kim de Heller
Dr Véronique Monnier-Cornuz
Dr Jean-Pierre Randin
Dr Patrick-Olivier Rosselet
Dr Adrien Tempia
Véronique Matthey Di Spirito,
juriste/VMA

Régie des annonces et mise en page
Inédit Publications SA
Tél. 021 695 95 95
www.inedit.ch

Photographies
© creative soul – Fotolia.com
© kalafoto – Fotolia

Le Comité de la SVM encourage ses membres à adresser un courrier de lecteur à la rédaction du CMV. Il prie toutefois les auteurs de se limiter à un texte de 1500 caractères au maximum, espaces compris. Si le texte devait dépasser cette longueur, des coupures pourraient être apportées par la rédaction.

Le Comité de la SVM rappelle que la présence d'un encart publicitaire dans le CMV n'engage pas la SVM.

Unique en médecine de laboratoire



Assisted Reproductive
Technologies (ART)

Cardiologie

Pathologie

Diagnostic clinique
de laboratoire

Dispositifs médicaux

Depuis 1953, il est de notre devoir de renforcer votre succès et votre assurance dans les domaines de la prévention, du diagnostic et de la thérapie. L'entreprise familiale Viollier est reconnue pour sa fiabilité, ses innovations constantes et son partenariat étroit et durable. Un esprit de pionnier et une passion pour la prestation de service en médecine de laboratoire doivent vous convaincre de devenir des ambassadeurs Viollier enthousiastes.

[Vous aussi, laissez-vous séduire](#)

Viollier Morges SA | Chemin du Crêt 2 | 1110 Morges | T +41 (0)21 804 93 63 | F +41 (0)21 804 93 64
contact@viollier.ch | www.viollier.ch | [Détail comme vision](#)



VIDY
MED

ROUTE DE CHAVANNES 11A
1007 LAUSANNE
TÉL. 021 622 87 87

VIDY-ORTHO SA

- ◆ ORTHOPÉDISTE-BANDAGISTE
- ◆ Toute l'orthopédie technique sur mesure et préfabriquée
- ◆ SUPPORTS PLANTAIRES
- ◆ Prothèse, orthèse, corset
- ◆ SPÉCIALISTE EN BAS VARICES
- ◆ Location de cannes anglaises, etc.
- ◆ Vente de matériel médico-sanitaire

☐ à disposition au Centre Vidy-Med (à 100 m du giratoire de la Maladière)



Pour vous aider à poser le bon diagnostic dès la naissance,
nous vous offrons le panel complet des analyses.



VOS LABORATOIRES VAUDOIS DE PROXIMITÉ

- **aurigen** • centre de génétique et pathologie • www.aurigen.ch •
- **polyanalytic** • analyses médicales • www.polyanalytic.ch •

● **membres du réseau medisupport**